

L'adaptation du cadre statistique du Comité d'aide au développement (CAD) aux Objectifs de développement durable (ODD)

Par Valérie THIELEMANS

Gestionnaire principal des bases de données statistiques, direction de la coopération et du développement, OCDE

L'adoption en 2015 de l'Agenda 2030 pour le développement durable a entraîné une réflexion sur la manière d'ajuster les classifications statistiques du Comité d'aide au développement (CAD) afin de faciliter la production des données sur le financement de l'aide, et, de manière générale, du développement, en faveur des Objectifs de développement durable (ODD). S'il existe en général une concordance plutôt satisfaisante entre les ODD et ces classifications, des lacunes subsistent, des adaptations se sont donc avérées nécessaires.

Le contexte

En janvier 2016, les 17 Objectifs de développement durables (ODD)⁽¹⁾ ont remplacé les 8 Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), définissant un cadre plus ambitieux et universel, dont le maître-mot est « ne laisser personne de côté ». Les ODD, également nommés « Objectifs mondiaux », sont un appel à l'action de tous les pays pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité.

Au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Comité d'aide au développement (CAD)⁽²⁾ est un forum international unique, dont les 30 membres font partie des plus grands donateurs d'aide au plan mondial. La base de données sur les activités d'aide « Système de notification des pays créanciers » (SNPC)⁽³⁾ recense et met à la disposition du public un ensemble de données permettant d'analyser la destination de l'aide, les objectifs qu'elle poursuit et les politiques qu'elle vise à mettre en œuvre, et ce, sur une base comparable pour tous les membres du CAD⁽⁴⁾. Les données collectées sont celles de projets et de programmes individuels (l'accent est mis sur les données financières, même si des données descriptives sont également disponibles dans la base).

Les classifications

Les classifications du SNPC qui sont potentiellement concernées par un alignement sur les ODD sont les codes

objet et les marqueurs :

- Les codes objet (constituant la classification sectorielle) servent à identifier le secteur spécifique de l'économie ou la structure sociale du pays bénéficiaire, d'une aide destinée à favoriser son développement. Les catégories principales sont les infrastructures et les services sociaux (éducation, santé, eau et assainissement, gouvernement et société civile), les infrastructures et les services économiques (transports et entreposage, banques et services financiers...), les secteurs de la production (agriculture, industries manufacturières...) ou encore l'aide humanitaire⁽⁵⁾.
- Le système des marqueurs⁽⁶⁾ dont le but est d'identifier les activités orientées vers un objectif politique. Il donne des informations sur les activités que les membres entreprennent pour mettre en œuvre, dans leurs programmes d'aide, les politiques sur lesquelles ils se sont mis d'ac-

(1) <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>

(2) <http://www.oecd.org/fr/cad/lecomitedaideaudeveloppement.htm>

(3) <http://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppement-durable/statistiques-financement-developpement/>

(4) Certains pays non membres du CAD et certaines organisations multilatérales rapportent également au SNPC.

(5) Pour consulter la liste des 205 codes objet actuels, voir : <http://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/codes-objetclassificationsectorielle.htm>

(6) <http://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-standards/addenda-converged-statistical-reporting-directives.htm>

cord. Ces politiques peuvent toucher tous les secteurs économiques. Afin d'identifier ces activités, les neuf marqueurs suivants ont été définis : l'égalité hommes-femmes ; l'aide à l'environnement ; le développement participatif/bonne gestion des affaires publiques ; le développement du commerce ; les marqueurs de Rio (biodiversité, atténuation des changements climatiques, adaptation aux changements climatiques et désertification) et la santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile (RMNCH).

Les données relatives aux marqueurs de la politique de l'aide sont de nature davantage descriptive que quantitative.

L'alignement des classifications du SNPC

Depuis 2015, le groupe de travail sur les statistiques sur le financement du développement (GT-STAT) s'est interrogé sur la manière d'ajuster les classifications du SNPC afin de mieux supporter l'Agenda 2030 pour le développement durable, ainsi que les ODD et leurs cibles, afin de faciliter la production de données sur le financement du développement visant à soutenir les ODD.

Un premier travail consistant à essayer de faire concorder les classifications SNPC (codes objet et marqueurs) avec les 17 Objectifs de développement durable et leurs 169 cibles a mis en évidence une correspondance satisfaisante, notamment dans les secteurs relevant des Objectifs du Millénaire, comme la santé, l'éducation, l'égalité entre les sexes, le climat ou l'environnement, confirmant ainsi la bonne couverture et la pertinence des classifications. Cependant, des lacunes existent, et le GT-STAT a travaillé avec différents partenaires (ONG, organisations multilatérales, pays membres, autres directions au sein de l'OCDE...) pour essayer d'améliorer la couverture et la granularité de ses statistiques dans certains domaines.

Les ajustements suivants ont été approuvés :

- L'introduction d'un nouveau code objet (24050) pour la facilitation, la promotion et l'optimisation des envois de fonds (cible 10.c) ;
- La formalisation d'un code jusqu'ici temporaire (15114) correspondant à la mobilisation des ressources intérieures (cible 17.1).

D'autres propositions sont en cours d'étude, à savoir :

- L'introduction d'un sous-secteur (123) et de plusieurs codes objet (123xx) pour les maladies non transmissibles (MNT) dans la catégorie Santé (cibles 3.4, 3.5, 3.8, 3.a et 3.b) ;
- Plusieurs ajustements dans les sous-catégories Entreprises et autres services, industries manufacturières et gouvernement et société civile afin de faciliter la mesure de l'aide en faveur de l'investissement (ODD 1, 6, 7, 8, 9) ;
- Une révision des codes relatifs à la nutrition et l'introduction d'un nouveau marqueur (ODD 2) ;
- L'introduction d'un nouveau code pour la facilitation de la migration et de la mobilité dans les pays en développement (cibles 5.2, 8.7, 8.8, 16.2 et 17.18) ;

- La révision des codes relatifs à l'assistance humanitaire et l'introduction d'un nouveau marqueur pour la réduction des risques de catastrophe (cibles 1.5, 11.5, 11.b et 13.1).

De nouvelles propositions visant à mieux tracer l'aide en faveur de l'Agenda pour le travail décent (SDG 8) ou des personnes handicapées (nouveau marqueur) sont en cours de développement.

Autres ajustements : la possibilité d'attribuer plusieurs codes objet à une même activité d'aide

En parallèle du travail d'amélioration de la couverture des classifications, les membres GT-STAT ont approuvé l'introduction des codes objet multiples dans la base de données SNPC. Jusqu'à présent, un seul code objet pouvait être attribué à une activité d'aide, en répondant à la question : « Dans quel domaine particulier de l'économie ou de la structure sociale du pays bénéficiaire ce transfert va-t-il stimuler le développement ? ». Dans le nouveau système intégrant des codes objet multiples, une activité peut, si nécessaire, se voir attribuer plusieurs codes objet, chacun étant doté d'un pourcentage correspondant à la part du montant global du projet allouable à ce code. Cela permet l'identification de sous-secteurs au sein d'un large projet sectoriel ou encore l'identification de différents secteurs dans un projet multisectoriel. Ce changement a pour objectif d'améliorer la qualité descriptive des activités d'aide et celle des études sectorielles.

Les limites de ce travail de rapprochement

Il existe des chevauchements entre les différents ODD et entre les différentes cibles. Ainsi, des activités enregistrées sous un certain code objet peuvent servir plusieurs cibles ou objectifs. Ainsi, par exemple, le code 15160 Droits de la personne peut être relié aux cibles 5.3, 8.7, 16.2 ou 16.10.

Plusieurs objectifs ou cibles ayant une portée très large ne peuvent être reliés à un seul code objet, voire ne sont pas spécialement couverts par les classifications SNPC. Ainsi, l'objectif 12 (établir des modes de consommation et de production durables) peut couvrir tous les secteurs économiques, ce qui est également le cas de beaucoup de cibles. Ainsi, par exemple, la cible 12.3 (d'ici à 2030, réduire de moitié, à l'échelle mondiale, le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte) peut impliquer des activités attribuées à des codes objet appartenant aux sous-secteurs 311 (agriculture), 313 (pêche) ou encore 321 (industries manufacturières). À cette cible peut également être associé le marqueur Aide à l'environnement. Les autres Objectifs pouvant toucher tous les secteurs économiques et sociaux sont l'Objectif 1 (éliminer l'extrême pauvreté et la faim), l'Objectif 8 (promouvoir une croissance économique soutenue, partagée

et durable, le plein-emploi productif et un travail décent pour tous), l'Objectif 9 (bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation) et l'Objectif 10 (réduire les inégalités dans les pays, et d'un pays à l'autre).

Plusieurs cibles sont bien plus spécifiques que les codes objet proposés dans la correspondance : par exemple, la cible 3.1 (d'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes) peut être liée au code objet 13020 (soins en matière de fertilité) et au marqueur Santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile. Mais ceux-ci correspondent à une couverture beaucoup plus large que la cible.

Pour aller plus loin

Les ajustements proposés vont permettre de mieux identifier les activités du SNPC se déroulant dans des domaines

pertinents pour les ODD. Toutefois, ils ne permettront pas d'évaluer si une activité spécifique a été financée avec un objectif ou une cible ODD spécifique, ni finalement d'établir un lien direct entre les contributions des donateurs (entrées) et les résultats (sorties). Il est donc proposé d'introduire un nouveau champ spécifique dans le format SNPC permettant d'identifier quels objectifs ou quelles cibles une activité est censée supporter. Une activité donnée étant susceptible de soutenir plusieurs cibles (par exemple, un projet pour l'énergie peut indirectement supporter l'éducation en fournissant une école en énergie et en réduisant ainsi le temps consacré par les filles scolarisées à la récolte du bois), ce champ pourrait, comme pour les codes objet, être multiple, et pourrait également être couplé avec un autre champ descriptif afin de renseigner sur les résultats attendus pour cette activité.